Conditions générales de vente pour les formations IPCEM
Centre de formation agrée N°11 75 4815075

"Toute inscription en ligne constitue une réservation de place : l'inscription sera considérée comme définitive après réception par l'IPCEM de la convention de formation signée".

1. Inscriptions

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.
Le bulletin d'inscription peut être retourné par courrier ou courriel, télécopie ou être rempli en ligne sur le site www.ipcem.org. Les inscriptions ne seront définitivement prises en compte qu'à réception de la confirmation écrite.
A réception de l'inscription, une lettre de confirmation est adressée au signataire de la demande, accompagnée de la convention de formation et d'un plan d'accès du lieu de formation.

2. Tarifs

Le prix par participant est stipulé en Euro TTC. L'IPCEM est une association (loi 1901) qui est assujettie à la TVA. Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation et la restauration (pauses et déjeuner).

3. Ajournement d'une formation ou d'un stage

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, IPCEM se réserve le droit d'ajourner ce stage sous réserve d'en informer chaque stagiaire (par téléphone et confirmation par internet) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue. Une autre date de session ou un autre stage pourra être proposé. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. Le lieu de formation précisé dans les brochures n'est pas contractuel. Les formations pourront se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la convocation.

4. Annulation / report

Les demandes de report d'inscription d'une session à une autre, ou d'un stage d'un cycle à une autre session de ce même stage, sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage initialement réservé.
Les demandes d'annulation doivent parvenir par écrit à l'IPCEM au plus tard 48 heures avant le début du stage concerné : le montant de l'inscription déjà versé sera alors remboursé en intégralité. Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, l'intégralité du montant de l'inscription sera due, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.
En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

5 Loi Informatique et Liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le Client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle aux partenaires du Service Formations en lui écrivant.

6 Réclamation

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la tenue du stage. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de PARIS sera seul compétent même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Conditions spécifiques aux formations e-learning

1 Descriptif

Le e-learning consiste à dispenser de manière individualisée des formations à distance par l'utilisation d'un ou de plusieurs modules de formation dans un espace électronique sécurisé. Dans ce cadre, IPCEM consent alors au Client :
- l'ouverture d'un accès au service de la plateforme IPCEM au profit de l'utilisateur final (dénommé ci-après «Utilisateur»), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) dit(s) module(s),
- un nombre d'utilisateurs défini au Contrat,
- le droit d'accéder au(x) module(s) prévu(s) au Contrat.

2 Accès à la formation :
A réception du Contrat, IPCEM transmet à l'adresse électronique de l'Utilisateur un identifiant et un mot de passe lui offrant un droit d'accès à la formation e-learning prévue au Contrat. Sauf mention contraire, ce droit est concédé à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par IPCEM et ceux pendant un an, date au-delà de laquelle l'accès sera désactivé.

Droit d'usage personnel :
L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. A ce titre, ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus, ni partagés. Le Client se porte garant auprès de L'IPCEM de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, IPCEM se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, ni préavis, ni information préalable.

Engagement IPCEM :
L'IPCEM s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre un accès en continu à sa plateforme e-learning, pendant la durée des droits d'utilisation du (des) module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet. Le Client s'engage à informer formellement IPCEM dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. L'IPCEM fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par L'IPCEM liée à une intervention de maintenance corrective, IPCEM mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 48 heures ouvrées. Passé ce délai, IPCEM prolongera l'accès à la formation e-learning au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité sur la seule année en cours.
En cas de maintenance évolutive de sa plateforme, l'IPCEM pourra également interrompre temporairement l'accès au e-learning. L'IPCEM s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à L'IPCEM.

ACCESSIBILITÉ - SITUATION DE HANDICAP

Si vous avez des besoins spécifiques en matière d'acces-sibilité, merci de contacter Jean-François d'Ivernois – référent handicap (01 43 14 74 60 – info@ipcem.org).